
Dons en numéraire et couverts d'argent pour échange contre assignats par les citoyens Pacifique, Albanet et Blan de Chably, en annexe de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en numéraire et couverts d'argent pour échange contre assignats par les citoyens Pacifique, Albanet et Blan de Chably, en annexe de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39202_t1_0131_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et mesures et membre du bureau de consultation des Arts et Métiers.

« Il est de notoriété publique qu'il ne s'est jamais mêlé des affaires générales de la ferme, qui étaient conduites par un comité peu nombreux nommé par le ministre, et d'ailleurs les ouvrages qu'il a publiés attestent qu'il s'est toujours occupé principalement de sciences.

« Il n'est point du nombre des commissaires qui ont été nommés, en exécution des décrets pour la reddition des comptes de la ferme générale; on ne peut donc le rendre responsable du retard qu'on reproche à cette commission. D'après cela, il ne croit pas qu'il puisse être compris dans la loi qui ordonne que les fermiers généraux seront mis en état d'arrestation jusqu'à la reddition de leurs comptes. Dans le doute, il prie la Convention nationale de lui faire connaître si son intention est qu'il s'occupe des comptes de la ferme générale, travail auquel il se croit peu propre, ou, s'il doit continuer à remplir ses fonctions dans la commission des poids et mesures pour laquelle il a travaillé jusqu'ici avec zèle et il ose le dire avec quelque utilité.

« Ce quintidi frimaire, l'an second de la République française, une et indivisible.

« LAVOISIER. »

VI.

DON PATRIOTIQUE DES CITOYENS PACIFIQUE, ALBANET ET BLAN DE CHABLY (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les citoyens Pacifique, Albanet et Blan de Chably font don à la patrie, l'un de 61 livres 4 s. et l'autre de 91 liv. 10 s. en numéraire, pour les frais de la guerre. Ils ont apporté leurs couverts d'argent pour échanger contre des assignats.

Mention honorable.

VII.

DES ECCLÉSIASTIQUES, INSTITUTEURS DES SOURDS ET MUETS DE ROYE, RENONCENT A LEURS FONCTIONS SACERDOTALES (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les citoyens Ant. Reboul (5), Edmond-

François Gandouin, Philippe-Firmin Gozette, Jean-Baptiste Poulet, Bourneau, Démophile, instituteurs des sourds et muets de Roye, ont abdicqué les fonctions sacerdotales.

Suit le texte de l'abjuration du citoyen Antoine Reboul d'après un document des Archives nationales (1).

« Citoyens représentants,

L'amour de l'étude me fit entrer, dans un âge assez mûr, dans la ci-devant congrégation de Saint-Maur. J'y trouvais ce que je cherchais, des professeurs et des livres, et je m'adonnai plus particulièrement à l'étude des sciences exactes. Mes veilles ne furent point inutiles, je fus bientôt appelé pour professer les mathématiques dans l'école de Sorèze. Là, exempté de toute pratique monastique, entièrement éloigné des petites intrigues du cloître, j'ai professé pendant vingt-quatre ans, j'ose dire avec un succès connu, les mathématiques, la physique et l'astronomie. Pendant tout ce temps-là, le cours de Bezout a été mon bréviaire, Wolf, Euler, Lalande, Dionis, Fourcroy, mes théologiens, les mémoires des académies, mes collections des conciles, et mon observatoire le temple des matines. D'après cela, citoyens représentants, vous jugez bien que je n'ai point ici d'erreur à abjurer et que je puis dire au pied de la lettre que j'ai été bénédictin sans être moine.

« La seule loi de la congrégation que j'aie bien connue, c'est qu'il fallait être prêtre pour être promu aux emplois et aux supériorités du corps. Je méprisais trop les uns et les autres pour ne pas conserver à mon avantage la rigueur de cette loi. Pendant plus de trente ans, j'ai résisté aux sollicitations de prendre la prêtrise, et je n'ai cédé, depuis peu de temps, que parce que j'étais bien sûr qu'on ne penserait pas à élever un géomètre aux dignités monastiques.

« En vérité, ce n'était pas la peine de céder; je n'avais encore qu'un pied sur la première marche de l'autel que je l'ai bien vite retiré, pour m'élancer tout entier vers la liberté. Constantement attaché à son culte, je me souviens à peine que je fus promu à un autre sacerdoce et je n'ai pas plus de lettres et prêtrise à déposer, que d'erreurs à abjurer. Je me suis toujours défendu des dernières, et je n'ai jamais vu les premières et, après avoir été bénédictin sans être moine, je puis ajouter que j'ai reçu la prêtrise sans être prêtre.

« C'est ainsi, citoyens représentants, que pensent de moi tous ceux au milieu desquels j'ai vécu jusqu'à présent. Et comment ne penseraient-ils pas ainsi; depuis près de quatre ans, touché des vertus et des infortunes d'une citoyenne, ils me voient assez intimement uni à elle pour avoir changé son nom et lui avoir donné le mien. Elle m'a accompagné dans mon voyage à Paris; encore quelques jours, et nous serons unis par les liens du mariage.

à l'École des Sourds et Muets de Roye. Il était professeur de mathématiques à l'école de Sorèze, ainsi que le prouve le document que nous insérons ci-dessus d'après l'original qui existe aux *Archives nationales*.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

(1) Le don patriotique des citoyens Pacifique, Albanet et Blan de Chably n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 5 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

(3) L'abjuration de ces ecclésiastiques n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 5 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

(5) Le citoyen Ant. Reboul n'était pas instituteur